

Compte administratif 2017 de la commune de Saint-Denis

Rapport principal au conseil municipal du 28/06/2018

Le compte administratif est le document de l'ordonnateur qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée. Il termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif doit être approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Le compte administratif est un document budgétaire qui a pour objectif de présenter :

- l'exécution des crédits ouverts au budget ;
- les résultats comptables de l'exercice.

Tout comme le budget, le compte administratif est présenté en deux sections bien distinctes :

- **le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune de Saint-Denis
- **l'investissement** qui concerne le patrimoine et engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence va constituer les résultats : capacité ou besoin de financement.

Les résultats que le compte administratif fait apparaître sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique les données de mouvements réels issues du document budgétaire réglementaire « compte administratif » conforme à la maquette prévue par l'instruction comptable M14.

1. Vue générale du compte administratif 2017 : résultats de l'exercice

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2017 s'élèvent, en cumulant fonctionnement et investissement :

En €	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des 2 sections
Recettes de l'exercice 2017	233.612.595,58	52.902.320,90	286.514.916,48
Dépenses de l'exercice 2017	219.423.190,30	48.708.789,91	268.131.980,21
Résultat de l'exercice 2017	14.189.405,28	4.193.530,99	18.382.936,27

Soit un total de dépenses de 268.131.980,21 €, un total de recettes de 286.514.916,48 €, et un solde de 18.382.980,21 € (contre un solde de 13.626.881,56 € pour l'exécution budgétaire 2016), avant prise en compte des résultats de l'exercice antérieur et des restes à réaliser.

➤ En section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, obtenu par la différence entre les recettes encaissées (233,6 M€) et les dépenses payées (219,4 M€), est de 14.189.405,28 €, contre 21.435.818,64 € en 2016, soit une baisse de 33,81% (-7 246 413,36 €).

En intégrant le résultat antérieur reporté de 2016 (soit 9.108.656,80 €), le **résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 23.298.062,08 €** (contre 25.006.775,80 € en 2016).

➤ En section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 4.193.530,99 € : recettes encaissées de 52.902.320,90 € et dépenses réalisées de 48.708.789,91 €. En 2016, il était de -7.808.937,07 €.

En intégrant le solde antérieur reporté de 2016 (soit -21.329.296,99 €), le résultat cumulé de la section d'investissement est de -17.135.766 € (= besoin de financement).

Les restes à réaliser 2017 (reportés sur 2018) ont été arrêtés à 16.698.885,45 € en dépenses et à 8.302.173,34 € en recettes, soit un solde négatif de -8.396.712,11 € (en 2016, le solde était positif de 5.431.177,99 €).

En comptabilisant le solde des restes à réaliser, le **besoin de financement total de la section d'investissement est de 25.532.478,11 €** (il était de 15.898.118,99 € en 2016).

Ainsi, le résultat dégagé sur la section de fonctionnement ne couvre pas l'intégralité du besoin de financement de l'investissement, à hauteur de 2.234.416,03 €.

Présentation synthétique (opérations réelles et d'ordre dont MGP, en €)

	CA 2016	BP + DMs 2017	CA 2017	Taux de réalisation	Évol. CA 2017/2016 (%)	Évol. CA 2017/2016 (€)
Fonctionnement						
Recettes	238 333 479	233 660 780	233 612 596	99,98%	-1,98%	-4 720 883
Dépenses	216 897 660	222 959 108	219 423 190	98,41%	1,16%	2 525 530
Investissement						
Recettes	48 879 832	66 892 680	52 902 321	79,09%	8,23%	4 022 489
Dépenses	56 685 769	74 703 876	48 708 790	65,20%	-14,07%	-7 976 979

Les développements qui suivent analysent les composantes du compte administratif et les principales variations constatées entre deux exercices.

2. Le fonctionnement

Pour 2017, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 233,1 M€, et couvrent les dépenses réelles qui s'élèvent à 213,3 M€.

Par rapport au CA 2016, les recettes réelles diminuent de 1,89 % tandis que les dépenses réelles augmentent de 0,73 %.

En neutralisant l'effet de la création de la Métropole du Grand Paris, qui a généré des transferts de recettes et de dépenses équivalentes à la commune, les recettes réelles diminuent de 2,49% tandis que les dépenses augmentent de 0,61% (+1,16% avec la MGP).

L'épargne brute (= recettes courantes – dépenses courantes) **baisse mécaniquement** (effet ciseaux). Elle passe de 26,0 M€ au CA 2016 à 19,8 M€ au CA 2017, **pour atteindre le taux de 10,2%** des recettes réelles de fonctionnement hors effet MGP (et 8,50 % des recettes intégrant l'effet MGP). Ce taux était de 12,9% en 2016.

➤ Niveau de consommation des crédits en recettes :

RECETTES RÉELLES HORS MGP	BP 2017	CO 2017 (BP + BS + DM)	CA 2017	% réalisation CA/BP 2017	% réalisation CA/CO 2017	Crédits annulés
Atténuation de charges (013)	5 331 309 €	5 349 065 €	4 987 552 €	93,6%	93,2%	361 513 €
Produits des services (70)	13 752 992 €	13 791 432 €	13 161 086 €	95,7%	95,4%	630 346 €
Impôts et taxes (73)	130 326 401 €	128 591 878 €	128 968 662 €	99,0%	100,3%	- 376 784 €
Dotations et participations (74)	44 726 586 €	44 499 677 €	43 637 806 €	97,6%	98,1%	861 871 €
Autres produits de gestion courante (75)	1 570 978 €	1 570 978 €	1 778 952 €	113,2%	113,2%	- 207 974 €
Total des recettes de gestion	195 708 266 €	193 803 030 €	192 534 058 €	98,4%	99,3%	1 268 972 €
Produits financiers (76)	1 127 738 €	1 127 738 €	1 217 496 €	108,0%	108,0%	- 89 758 €
Produits exceptionnels (77)	27 500 €	43 547 €	1 060 410 €	3856,0%	2435,1%	- 1 016 863 €
Reprises de provisions (78)	- €	120 390 €	120 390 €	NC	100,0%	- €
Total des recettes réelles	196 863 504 €	195 094 705 €	194 932 353 €	99,0%	99,9%	162 352 €

Les recettes réelles (hors FCCT) sont exécutées à hauteur de 99,9% des crédits ouverts.

➤ Niveau de consommation des crédits en dépenses :

DÉPENSES RÉELLES HORS MGP	BP 2017	CO 2017 (BP + BS + DM)	CA 2017	% réalisation CA/BP 2017	% réalisation CA/CO 2017	Crédits annulés
Charges à caractère général (011)	38 148 010 €	39 140 486 €	37 413 404 €	98,1%	95,6%	1 727 082 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	117 516 698 €	117 620 281 €	115 208 740 €	98,0%	97,9%	2 411 542 €
Atténuations de produits (014)	773 517 €	825 233 €	825 233 €	106,7%	100,0%	- €
Autres charges de gestion courante (65)	16 438 933 €	16 675 569 €	16 422 161 €	99,9%	98,5%	253 408 €
Frais de fonct. des groupes d'élus (656)	264 282 €	264 282 €	227 940 €	86,2%	86,2%	36 342 €
Total des dépenses de gestion	173 141 440 €	174 525 851 €	170 097 477 €	98,2%	97,5%	4 428 374 €
Charges financières (66)	4 190 470 €	4 190 470 €	4 016 781 €	95,9%	95,9%	173 689 €
Charges exceptionnelles (67)	709 467 €	1 025 177 €	1 000 128 €	141,0%	97,6%	25 050 €
Dotations aux provisions (68)	200 000 €	- €	- €	0,0%	NC	- €
Total des dépenses réelles	178 241 377 €	179 741 498 €	175 114 385 €	98,2%	97,4%	4 627 112 €

Les dépenses réelles hors FCCT sont exécutées à hauteur de 97,4% des crédits ouverts avec 4,6 M€ de crédits non utilisés.

1,7 M€ de crédits de charges générales et 2,4 M€ de crédits de personnel et cotisations sociales n'ont pas été utilisés.

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées de cinq blocs :

- les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)
- les recettes financières (76)
- les recettes exceptionnelles (77)
- et les reprises sur provision (78), composant les recettes réelles
- ainsi que les recettes d'ordre (opérations comptables)

FUNCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	Prévisions (BP + DMs)	Réalisé	% réalisé	Crédits annulés	CA 2016	Evol° 2017/2016
RECETTES DE GESTION	232 015 073	230 746 100	99,45%	- 1 268 973	235 427 264	-1,99%
013 - Atténuations de charges	5 349 065	4 987 552	93,24%	- 361 513	5 575 810	-10,55%
70 - Produits des services	13 791 432	13 161 086	95,43%	- 630 346	12 837 858	2,52%
73 - Impôts et taxes	166 196 517	166 573 300	100,23%	376 783	168 210 900	-0,97%
74 - Dotations et participations	45 107 081	44 245 210	98,09%	- 861 871	47 060 305	-5,98%
75 - Produits de gestion	1 570 978	1 778 952	113,24%	207 974	1 742 391	2,10%
AUTRES RECETTES	1 291 675	2 398 295	185,67%	1 106 620	2 208 762	8,58%
76 - Produits financiers	1 127 738	1 217 496	107,96%	89 758	1 610 303	-24,39%
77 - Produits exceptionnels	43 547	1 060 410	2435,11%	1 016 863	598 459	77,19%
78 - Reprise sur provisions	120 390	120 390	100,00%	-	-	-
TOTAL	233 306 748	233 144 395	99,93%	- 162 353	237 636 026	-1,89%
TOTAL hors effet MGP (FCCT)	195 094 705	194 932 353	99,92%	- 162 352	199 915 034	-2,49%

2.1.1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion sont les recettes courantes : fiscalité, dotations, tarifs des services... Elles totalisent 230,7 M€ au CA 2017. Soit une baisse de 4,7 M€ et 2,0 % par rapport au CA 2016.

2.1.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC), ainsi que de diverses taxes.

➤ Impôts locaux (731)

Hors effet métropole, le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation au CA 2017 s'élève à 73,3 M€, contre 72,4 M€ en 2016, soit une hausse de 0,9 M€. Cette évolution intègre l'évolution forfaitaire des bases (+ 1 %) décidée dans la loi de finances pour 2017, ainsi que l'évolution physique des bases liée au dynamisme local.

Des rôles supplémentaires ont été perçus à hauteur de 368 K€.

➤ Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris, devenue l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement.

L'attribution de compensation métropolitaine est composée de deux parts : la dotation « historique » de Plaine commune dont le montant est figé à son niveau calculé au moment des transferts de compétences (37,6 M€), et le complément métropolitain « part salaire », lui aussi figé à son niveau de 2016 (27,6 M€). Soit un total de 65,2 M€.

Ce compte intègre aussi les versements péréquateurs que sont le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

De CA 2016 à CA 2017, le FSRIF augmente de 24.000 € et le FPIC diminue de 121.241 €.

Au global, ce compte (732) marque une légère hausse de 97.225 €.

➤ Autres taxes (733 à 738)

La commune perçoit différents impôts et taxes, notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation (-2,2 M€), la taxe sur la consommation d'électricité (+ 0,84 M€), les droits de place (+0,67 M€), et diverses autres taxes.

Au global, de CA 2016 à CA 2017, ces comptes enregistrent une baisse de 21,8 % principalement liée à la baisse des droits de mutation (-2,2 M€ par rapport à 2016, année ayant enregistré le plus haut niveau de droits perçus depuis 2008).

2.1.1.2. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les participations diverses de l'État, des collectivités territoriales ou de financeurs divers (CAF...).

En 2016 (compte administratif), ce chapitre représentait 47,1 M€ et 19,9 % des recettes de gestion (23,9 % hors effet MGP), au CA 2017 il en représente 44,2 M€ et 19,1 % (22,6 % hors effet MGP).

➤ DGF (741)

Au sens légal, la DGF est composée d'une part forfaitaire (dotation forfaitaire) et de la DSU.

La dotation forfaitaire est diminuée chaque année au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Atteignant 9,2 M€ au CA 2017, elle a diminué de 9,8 M€ depuis 2014.

La dotation de solidarité urbaine s'élève à 14,8 M€ au CA 2017 (13,1 M€ en 2016), soit une augmentation de 1,7 M€ nécessaire aux besoins de financement des services communaux consacrés aux Dionysiens.

➤ Participations (744 à 748)

La commune obtient, de droit ou sur appel à projets, plusieurs financements. Le produit perçu en 2017 est de 20,0 M€ et 8,6 % (10,2 % hors effet MGP).

Les compensations versées par l'État au titre d'exonérations ou d'abattements imposés aux collectivités par la loi (comme l'abattement de 30% à la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire) ont atteint 3,1 M€ au CA 2017.

À noter que l'ancienne taxe sur les spectacles est devenue une dotation de l'État, figée au montant versé en 2015 (2,7 M€). Une partie de cette dotation est reversée par la commune au CCAS (0,77 M€).

L'État, via ses agences (commissariat général à l'égalité des territoires, agence régionale de santé...), finance des dispositifs au titre notamment du contrat de ville, ou le fonds de soutien à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (1,1 M€).

2.1.1.3. Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

La commune délivre de multiples prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur décidée par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (stationnement payant, tarifications des services périscolaires ou de restauration...) et les droits d'entrée perçus pour les différents services, social (dont petite enfance) et sportif représentent une recette de 13,1 M€ en 2017, en augmentation par rapport au CA 2016 (12,8 M€).

2.1.1.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre constate principalement les loyers que la ville perçoit au titre de son patrimoine (1,2 M€). Ce chapitre totalise 1,7 M€, soit 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

2.1.1.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les remboursements sur frais de personnel, en cas de maladie ou d'accident du travail des agents communaux. Les atténuations de charges s'établissent à 4,9 M€ en diminution contre 5,5 M€ en 2016 (-10,5%).

2.1.1.6. L'effet Métropole du Grand Paris

La création de la Métropole du Grand Paris a modifié profondément les relations financières entre les communes, leur nouvel établissement public de coopération intercommunale (la MGP) et, pour Saint-Denis et les autres communes de première couronne parisienne auparavant membre d'une communauté d'agglomération, leur ancien EPCI devenu EPT.

Le budget communal retrace ces changements en absorbant des recettes nouvelles pour financer le fonds de compensation des charges territoriales qu'elle verse (dépense) à Plaine commune.

Au total, ce sont 38,6 M€ qui ont transité par le budget communal en 2017 pour financer le FCCT (qui s'élève à 38,2 M€ en dépenses). Le budget est donc facialement augmenté d'autant, en recettes comme en dépenses.

La création de la MGP a aussi impacté la répartition du FPIC (cf. pacte financier avec Plaine commune).

Les analyses présentées sont réalisées à périmètre constant, en neutralisant l'effet métropole.

2.1.2. *Les recettes financières (chapitre 76)*

Elles sont constituées pour l'essentiel (1,1 M€) des recettes issues des couvertures de crédit (swaps), ainsi que du reliquat (jusqu'en 2019) du remboursement par Plaine commune des intérêts de la dette considérée comme souscrite par la ville pour financer les investissements réalisés avant transfert à l'agglomération des compétences exercées (0,03 M€).

2.1.3. *Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)*

Ce chapitre enregistre au total 1,1 M€ en 2017, en augmentation par rapport à 2016 (+ 0,59 M€ ; + 77,1 %).

La hausse importante qui représente 0,96 M€ résulte des cessions de terrains communaux en 2014 et 2015 régularisées en 2017, parmi lesquels : les parcelles du 42/46 rue du Landy, 17 rue Charles Michels et 31 rue du Landy.

2.1.4. *Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)*

Ce chapitre de recettes réelles constate la reprise des provisions semi-budgétaires. Pour financer certaines annulations de titres proposées par le trésorier, la ville a repris des lignes de provisions pour 120.390,04 €. Pour information, le stock de provisions constatées au bilan de la ville à la fin de l'année 2016 est de 479.609,96 €. (et cf. infra § 2.2.4)

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées de cinq blocs :

- les charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- les charges financières (66)
- les charges exceptionnelles (67)
- et les dotations aux provisions (78), composant les recettes réelles
- ainsi que les dépenses d'ordre (opérations comptables)

FUNCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	Prévisions (BP + DMs)	Réalisé	% réalisé	Crédits annulés	CA 2016	Evol° 2017/2016
DÉPENSES DE GESTION	212 737 894	208 309 519	97,92%	- 4 428 375	207 060 593	0,60%
011 - Charges à caractère général	39 140 486	37 413 404	95,59%	- 1 727 082	39 774 309	-5,94%
012 - Charges de personnel	117 620 281	115 208 740	97,95%	- 2 411 542	112 012 514	2,85%
65 - Autres charges de gestion courante	54 887 612	54 634 203	99,54%	- 253 409	54 253 335	0,70%
<i>hors contribution au FCCT</i>	<i>38 212 043</i>	<i>38 212 042</i>	<i>100,00%</i>	<i>- 1</i>	<i>37 720 992</i>	<i>1,30%</i>
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	264 282	227 940	86,25%	- 36 342	253 768	-10,18%
014 - Atténuations de produits	825 233	825 233	100,00%	-	766 667	7,64%
AUTRES CHARGES	5 215 647	5 016 909	96,19%	- 198 738	4 718 869	6,32%
66 - Charges financières	4 190 470	4 016 781	95,86%	- 173 689	3 910 469	2,72%
67 - Charges exceptionnelles	1 025 177	1 000 128	97,56%	- 25 050	808 400	23,72%
68 - Dotations aux provisions	-	-	0,00%	-	-	0,00%
TOTAL	217 953 541	213 326 427	97,88%	- 4 627 113	211 779 462	0,73%
TOTAL hors effet MGP	179 741 498	175 114 385	97,43%	- 4 627 112	174 058 470	0,61%

2.2.1. Les dépenses de gestion

Les charges de gestion sont les dépenses courantes de la collectivité. Elles atteignent 213,3 M€ au CA 2017. Soit une hausse de 1,5 M€ et 0,6 % par rapport au CA 2016 (211,7 M€).

En neutralisant « l'effet Métropole du Grand Paris », c'est-à-dire en « sortant » le FCCT (38,2 M€) communal arrêté dans le pacte financier avec Plaine commune, l'évolution est de 0,6 % de CA à CA.

2.2.1.1. La masse salariale (chapitre 012)

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des rémunérations versées aux agents et les charges sociales. Il atteint 115,2 M€ au CA 2017, en hausse de 3,1 M€ (+2,8 %) par rapport à 2016.

Cette hausse est due à l'intégration – comme chaque année – de l'effet « carrière » des agents, mais aussi des développements et réorganisations des services communaux et des décisions nationales comme la mise en œuvre progressive du protocole relatif au parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ou l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Ce poste représente, hors FCCT (métropole) 65,7 % des dépenses de gestion au CA 2017, contre 66,1 % au CA 2016.

2.2.1.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes de fonctionnement des services : prestations de services, fournitures, énergie, fluides, honoraire. Il représente en volume le deuxième poste de dépenses après la masse salariale.

Les charges à caractère général (37,4 M€) en 2017 sont en diminution comparativement à l'exercice précédent 2016 (-5,9 %).

En neutralisant les coûts de l'accueil de l'Euro 2016 (3,6 M€), les charges à caractère général afficheraient 36,1 M€ au compte administratif 2016, et une hausse de 3,43% (1,2 M€) au CA 2017.

2.2.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Outre le FCCT, ce chapitre regroupe les subventions aux associations et au CCAS (12 M€, + 0,30 M€ par rapport à 2016), les indemnités et frais de mission et de formation des élus (1,3 M€, -0,10 M€ par rapport à 2016), les différentes participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1,8 M€, + 0,13 M€).

En 2017, la subvention versée par la Ville au CCAS est de 4,12 M€, en légère augmentation + 0,03 M€ par rapport à 2016 (4,09 M€).

Historique de la subvention versée au CCAS par la ville :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
3.827.026	3.673.726	3.887.342	4.050.812	4.090.812	4.128.331
	-153.300	+213.616	+163.470	+40.000	+37.519

Essentiellement financé par l'État, le Programme de Réussite éducative (PRÉ - caisse des écoles) dispose d'une subvention complémentaire de la ville, pour 2017 le montant versé est de 0,10 M€, en hausse 0,04 M€ par rapport à 2016 (0,06 M€).

2.2.1.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

La loi impose d'isoler ces dépenses au sein d'un chapitre spécifique. Ce chapitre affiche un montant de 0,22 M€ en 2017, contre 0,25 M€ en 2016.

2.2.1.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Pour l'essentiel, il s'agit du reversement par la ville au CCAS d'une fraction du produit des impôts sur les cercles et maisons de jeux. Pour 2017, le montant versé est de 0,76 M€ équivalent à celui de l'année 2016.

Historique du reversement sur impôt sur les cercles et maisons de jeux au CCAS par la ville :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
766.667	766.667	766.667	766.667	766.667	766.667
	+0	+0	+0	+0	+0

2.2.2. Les charges financières (chapitre 66)

Elles englobent les frais financiers et charges d'intérêt de la dette contractée par la commune pour le financement de ses investissements. En 2017, les charges financières s'élèvent à 4 M€ (en hausse de 0,10 M€ par rapport à 2016), cette hausse est due pour partie aux intérêts des ICNE.

2.2.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Atteignant 1 M€ en 2017 (contre 0,8 M€ en 2016), elles regroupent les bourses et secours, ainsi que les opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur). Cette hausse est le résultat d'un travail engagé avec la trésorerie municipale pour traiter les réclamations et l'apurement des annulations de dettes liées à d'anciens contentieux.

2.2.4. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles constate les provisions semi-budgétaires constituées en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, qui pourrait survenir dans l'avenir. Parfois obligatoire, la constitution de provisions obéit à un mécanisme prudentiel.

Pour information, lorsque la provision est appelée, une écriture est passée au compte 78 (reprise sur provision) et sert à financer la dépense correspondante à la réalisation du risque ou de l'aléa.

Pour 2016, on enregistre au budget primitif une dotation aux provisions de 0,2 M€, puis une annulation de crédits inscrits au BP lors de la décision modificative n°2 au titre des provisions pour risques et charges pour un montant de 200.000 €, afin de financer les diverses annulations proposées durant l'année il n'a pas été nécessaire de provisionner (exécution à 0 €).

2.3. L'épargne

La section de fonctionnement doit permettre de dégager un autofinancement suffisant des besoins de la section d'investissement.

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière. Les principaux sont :

- l'épargne de gestion : solde des recettes de gestion sur les dépenses de gestion. C'est un indicateur du fonctionnement courant de la collectivité
- **l'épargne brute** : solde des recettes réelles sur les dépenses réelles
Cet indicateur rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet de calculer le taux d'épargne brute, ou taux d'autofinancement des investissements. À Saint-Denis, pour garantir une pérennité financière de la commune, le taux d'épargne brute est fixé à 8% *a minima*.
L'épargne brute permet aussi de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne. Cet indicateur de solvabilité très observé par les établissements prêteurs doit rester en-deçà des 10 années.
- l'épargne nette : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette de la dette en capital. Elle permet de financer les programmes d'investissement communaux, sans faire appel de manière démesurée à l'emprunt.

Au compte administratif 2017, l'épargne brute atteint 19,8 M€, contre 26,1 M€ en 2016. Au budget primitif 2017, l'épargne brute était estimée à 19,5 M€.

3. L'investissement

3.1.1. Le PPI 2017-2023

Le Plan Pluriannuel d'Investissements communal est un document de planification opérationnelle et financière des investissements de la ville, en dépenses et en recettes. C'est un outil de pilotage financier, permettant de mesurer les marges de manœuvre et l'effort nécessaire au financement pérenne du programme d'investissements communal sur une période de 7 années.

Pour mémoire, le volume du PPI 2017-2023 voté le 30 mars 2017 par le conseil municipal atteignait 234,1 M€ de dépenses et 20,6 M€ de recettes, soit un coût net de 213,5 M€. La tranche 2017 prévoyait des investissements à hauteur de 42,7 M€ (nets).

3.1.2. Les dépenses d'investissement 2017

La section d'investissement retrace les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (entrée d'un élément dans le patrimoine, modification de la durée d'utilisation d'un bien qui y figurait déjà).

Les dépenses d'investissement 2017 sont réalisées à hauteur de 64,91 % des prévisions. La tranche 2017 du PPI a été réalisée à hauteur de 30,9 M€.

INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	Prévisions (BP+DMs +RAR n-1)	Réalisé	% réalisé (hors RAR)	RAR (pour information)	Crédits annulés	CA 2016	Evol* 2017/2016
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	54 376 133	30 218 141	55,57%	16 607 802	- 7 550 190	40 072 158	-24,59%
204 - Subventions d'équipement versées	2 478 428	40 000	1,61%	887 000	- 1 551 428	772 000	-94,82%
20-204-21-23 - Total opérations d'équipements	51 897 705	30 178 141	58,15%	15 720 802	- 5 998 762	39 300 158	-23,21%
DÉPENSES FINANCIÈRES	14 737 948	14 499 735	98,38%	-	- 238 213	15 682 138	-7,54%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000	1 900 000	100,00%	-	-	4 600 877	-58,70%
13 - Subventions d'investissement	1 443 839	1 443 839	100,00%	-	-	1 057 250	36,57%
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 162 289	11 144 077	99,84%	-	- 18 212	9 746 121	14,34%
26 - Participation et créances rattachées	11 820	11 819	99,99%	-	- 1	275 620	-95,71%
27 - Autres immobilisations financières	220 000	-	0,00%	-	- 220 000	2 270	-100,00%
45 - Opérations pour compte de tiers	911 167	735 746	80,75%	91 084	- 84 337	234 020	214,39%
TOTAL	70 025 247	45 453 622	64,91%	16 698 885	- 7 872 741	55 988 316	-18,82%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45,4 M€ (contre 56,0 € en 2016). Soit une baisse de 10,5 M€, -18,8 € par rapport à 2016. À ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées à reporter sur le budget 2017 pour 16,6 M€ (contre 9,4 M€ en 2016).

Elles regroupent les études, les travaux, les acquisitions de matériels, les quelques principales opérations réalisées en 2017 se répartissent par opération comme suit :

- la poursuite des opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine existant
- le renouvellement du parc informatique (logiciels, matériel de bureau et matériel informatique..) pour 693,1 K€
- le renouvellement du parc de véhicules pour 200,3 K€
- l'acquisition de mobilier scolaire (170,5 K€), de mobilier de santé (40,4 K€), de mobilier de bureau et autres (747,1 K€)
- la poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Cosmonautes (210 K€), du groupe scolaire Rû de Montfort (806,7 K€) et du groupe scolaire du Lendit (804,8 K€)
- études de faisabilité et de programmation pour l'extension des groupes scolaires pour répondre aux besoins du territoire et à la croissance démographique
- la poursuite de travaux d'accessibilité au 15 rue Catullienne pour 1,7 M€.

3.1.3. Les recettes d'investissement 2017

Les recettes réelles sont réalisées à hauteur de 65,80 % des prévisions et comprennent :

INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	Prévisions (BP+DMs +RAR n-1)	Réalisé	% réalisé (hors RAR)	RAR (pour information)	Crédits annulés	CA 2016	Evol° 2017/2016
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	42 480 084	19 401 650	45,67%	8 302 173	- 23 078 435	21 461 372	-9,60%
13 - Subventions reçues	8 790 547	5 087 900	57,88%	3 302 173	- 3 702 648	3 452 612	47,36%
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 474 897	14 142 000	42,25%	5 000 000	- 19 332 897	18 000 000	-21,43%
20 - Immobilisations incorporelles	165 000	171 750	104,09%		6 750	-	#DIV/0!
23 - Immobilisations	49 640	-	0,00%		- 49 640	8 760	-100,00%
RECETTES FINANCIÈRES	23 688 436	24 327 386	102,70%		638 950	22 083 978	10,16%
10 - Dotations, fonds propres	21 584 260	23 702 344	109,81%		2 118 084	21 003 466	12,85%
<i>dont FCTVA</i>	4 386 141	4 386 141	100,00%		-	6 075 478	-27,81%
<i>dont TLE</i>	-	485	#DIV/0!		485	422	14,93%
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	1 300 000	3 417 599	262,89%		2 117 599	1 455 221	134,85%
<i>dont - Excédents capitalisés</i>	15 898 119	15 898 119	100,00%		-	13 472 346	18,01%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	22 366	2 732	12,22%		- 19 634	3 080	-11,29%
27 - Autres immobilisations financières	842 310	622 310	73,88%		- 220 000	1 077 432	-42,24%
024 - Cessions des immobilisations	1 239 500	-	0,00%		- 1 239 500	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers	724 160	289 554	39,98%		- 434 606	213 284	35,76%
TOTAL	66 892 680	44 018 590	65,80%	8 302 173	- 22 874 091	43 758 634	0,59%

Les recettes réelles d'investissement atteignent 44,0 M€ en 2017. 8,3 M€ de crédits sont reportés sur l'exercice 2018, notamment du fait de la souscription d'un emprunt de 5 M€ non mobilisé sur l'exercice 2017.

Les recettes propres, hors emprunts, sont en hausse comparativement à 2016. Elles représentent une enveloppe financière de 23 M€.

Le FCTVA, perçu en année N+1 (2017) et indexé sur le volume des investissements réalisés en 2016, soit 4,3 M€, est en diminution par rapport à l'année 2016 (6,07 M€).

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Le produit de la taxe d'aménagement (3,4 M€) qui évolue en fonction des dépôts de permis sur le territoire communal est supérieur comparativement à 2016 (1,4 M€) en bénéficiant d'un effet « rattrapage » du recouvrement de la fiscalité d'aménagement.

Les subventions reçues en 2017 (5 M€ contre 3,4 M€ en 2016) témoignent d'un regain de dynamisme de ce volet de ressources. Elles ont été réalisées à hauteur de 57,88 % (35,38 % en 2016) et de 95,4 % en prenant en compte les reports.

Cette enveloppe comprend principalement les subventions perçues suite à des projets débutés sur les exercices précédents et en fonction de l'avancement des travaux éligibles, comme les recettes de l'État, du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental, ou de la CAF.

Le reversement du produit des amendes de police perçues par Saint-Denis à l'EPT Plaine Commune pour 1,4 M€ en 2016 (1,05 M€ en 2016) est fluctuant et indexé sur un coefficient annuel décidé par le comité des finances locales et appliqué à l'assiette du produit constitué par les verbalisations de l'année précédente. Il est intégralement reversé à Plaine commune au titre du financement des opérations de voirie et tenant au stationnement.

L'emprunt a été souscrit à hauteur de 5 M€ en 2017, augmenté du report d'emprunt de 9,1 M€ de 2016. L'emprunt constitue la variable d'ajustement de la section d'investissement, mobilisée chaque année en fonction de l'état d'avancement des projets ainsi que du besoin de trésorerie qui en découle. Un emprunt de 5 M€ est inscrit en report de 2017 sur 2018 car, s'il a été contracté sur l'exercice 2017, il n'a été mobilisé que début 2018.

4. Le fonds de roulement

En comptabilité publique locale, le fonds de roulement équivaut à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Évolution du fonds de roulement :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
13.425.356	12.804.326	14.907.093	10.005.742	3.978.258	2.861.538	3.522.943	3.677.478

La contraction du fonds de roulement sur le temps long traduit l'effort important d'investissement réalisé ces dernières années, dont la part de financement par des ressources externes (subventions, emprunt) tend à se réduire en proportion.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Annexes :

Annexe 1 – Trajectoire financière rétrospective 2008-2017